

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3508

Approbation d'un contrat de cession de droits pour l'exploitation, à titre payant, des films de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) pour la scénographie de l'exposition "Lyon sur le divan, les métamorphoses d'une ville" des Musées Gadagne

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2017/3508 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS POUR L'EXPLOITATION, A TITRE PAYANT, DES FILMS DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL (INA) POUR LA SCENOGRAPHIE DE L'EXPOSITION "LYON SUR LE DIVAN, LES METAMORPHOSES D'UNE VILLE" DES MUSEES GADAGNE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Du 17 novembre 2017 au 17 juin 2018, les Musées Gadagne présentent au public l'exposition « Lyon sur le divan – les métamorphoses d'une ville » sur l'histoire de Lyon « nouvelle formule », positionnant le musée comme un musée de ville ayant vocation à donner des clés de lecture de la ville contemporaine et à apporter un éclairage sur les grands enjeux urbains actuels.

Accompagnée par un comité scientifique, donnant lieu à la publication d'un catalogue, l'exposition sera le lieu d'expérimentation de dispositifs muséographiques innovants, aboutissant à une forme scénographique forte permettant de dépasser la « seule » exposition didactique. Le musée sera accompagné pour cela par un commissariat « géo-artistique » : le collectif pluridisciplinaire ANPU (Agence nationale de psychanalyse urbaine). Créée en 2008, cette agence est composée d'artistes, poètes, architectes, sociologues sensibilisés à l'urbanisme et à la psychanalyse.

Cette exposition, forte de cette dynamique d'analyse poétique, sera consacrée aux grandes transformations urbaines qui ont façonné la ville et façonnent notre ville d'aujourd'hui. Elle abordera l'évolution urbaine de la ville du XVIII^e siècle à nos jours et, notamment, les grands projets urbains d'après-guerre. Afin d'évoquer les transformations urbaines survenues ces 50 dernières années, les Musées Gadagne ont sollicité l'Institut national de l'audiovisuel (INA) afin d'obtenir des extraits de films (reportages) relatifs aux projets urbains ayant marqué cette période (le centre d'échanges de Perrache, la Part-Dieu...).

Les Musées Gadagne souhaitent insérer ces films de l'INA dans le parcours scénographie de l'exposition.

A cette fin, les Musées Gadagne doivent obtenir de la part de l'INA la cession de droits nécessaires à la diffusion des extraits de films. Cette cession se fera à titre payant.

Les extraits de films sont les suivants :

Intitulé	Description	Durée de l'extrait
Avenir de l'ancien site de l'école des beaux-arts	Reportage sur la reconversion de l'ancienne école des beaux-arts à la Croix-Rousse.	1 min 18
Tony Cité : Lyon	Reportage sur la vie dans le quartier des Etats-Unis et témoignages des habitants de la cité.	1 min 54
Le centre d'échanges de Perrache et l'interview de René Gagès, l'architecte	Reportage sur la réussite du centre d'échanges et interview de l'architecte René Gagès.	2 min 21

Le centre d'échanges de Perrache a 10 ans	Témoignages d'habitants qui préféraient le quartier avant la construction du centre d'échanges. Deux vidéos à la suite, sur même fichier mais sans carton de séparation.	1 min 04 3 min 17 (extrait entier)
L'urbanisme à Lyon avec Delfante (présentation de la Part-Dieu)	Charles Delfante de retour d'un voyage aux Etats-Unis, sur un toit d'une tour à la Part-Dieu, présente le futur projet à l'horizon 1980, le 15 mai 1964.	2 min 08
La présentation de la maquette du centre directionnel de la Part-Dieu	Présentation de la maquette du projet de la Part-Dieu.	1 min 09
De nouvelles tours à la Part-Dieu	Reportage sur le projet « skyline » du quartier de la Part-Dieu.	1 min 53

Le contrat de cession de droits d'auteur, joint au rapport, formalise les conditions dans lesquelles l'INA cède à la Ville de Lyon / Musées Gadagne, à titre payant, les droits de reproduction et de représentation des films visés ci-dessus.

Le montant total de cette cession s'élève à 2 660,40 €HT.

Vu le code de la propriété intellectuelle et, notamment, les articles L 122-2 et L 122-3 ;

Vu ledit contrat ;

Oui l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. Le contrat de cession de droits d'exploitation susvisé, établi entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et l'Institut national de l'audiovisuel (INA), titulaire des droits des films, est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. La dépense en résultant sera prélevée sur le budget 2017 des Musées Gadagne, code service 31700, programme SUPPORTGD, opération DOCUMGD, nature 651, ligne de crédit 77410.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER